



INFO-NÉGO

Notre dépôt intersectoriel

Au regard de notre négociation, il y a deux lieux où nous discutons du renouvellement de notre contrat de travail : la table sectorielle et la table intersectorielle.

À la table sectorielle, où nous avons déposé notre demande le 18 octobre dernier, nous discutons de l'ensemble des éléments contenus dans notre convention collective à l'exception du salaire, de la retraite, des droits parentaux et des disparités régionales, ces derniers sujet étant discutés à la table intersectorielle.

C'est le 24 octobre que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), avec qui nous sommes en cartel de négociation, a déposé nos demandes syndicales à la table intersectorielle.

La demande principale est celle relative au salaire. Lors de la consultation, nous proposons une demande de 9 % d'augmentation des salaires sur 3 ans avec une augmentation plus importante la première année. Suite à la consultation et pour prendre en considération la situation des bas salariés du secteur public, il a été décidé de modifier légèrement à la hausse la demande salariale.

Pour la première année d'application de la convention, la demande salariale consiste en une augmentation d'un montant fixe de 2 \$ de l'heure pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, et 3 % par année pour les deux années suivantes. Pour nos enseignantes et enseignants, cette demande signifie une augmentation se situant entre 14,5 % à l'échelon 3 et 10,8 % à l'échelon 17.

À cela, il faudra ajouter les résultats de notre demande à la table sectorielle qui vise une augmentation de 8 % de notre échelle de traitement à titre de revalorisation de notre profession. Il est important de noter que cette demande est exceptionnellement faite à la table sectorielle. Nous avons fait ce choix parce que nous estimons que notre situation salariale justifie une augmentation particulière de celle des autres travailleuses et travailleurs du secteur public.

Pour les droits parentaux, notre revendication porte sur une amélioration du congé de paternité et d'adoption. Pour la retraite, notre revendication principale consiste à exiger que la bonification du RRQ ne soit pas coordonnée avec le RREGOP, ce qui signifie une amélioration des bénéficiaires au moment de la prise de retraite. Enfin, pour les disparités régionales, des ajustements mineurs sont demandés.

La prochaine étape de la négociation sera le dépôt des offres patronales. Ce dépôt, dans le respect de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, devrait se faire d'ici la mi-décembre.